

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-et-unième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 20 – 25 mai 2005

Rapport régionaux

AMERIQUE DU NORD

Informations générales

- a) Nom des représentants: M. Rodrigo A. Medellín, Mexique (représentant) et Robert Gabel, Etats-Unis d'Amérique (suppléant).
- b) Nombre de Parties dans la région: 3
- c) Nombre de Parties répondant aux communications: 3
- d) Noms d'autres institutions et ONG contactées pour le travail de la CITES durant la période considérée:
 - i) Canada: Organes de gestion et autorités scientifiques des provinces et territoires, Pêches et Océans Canada, Affaires étrangères Canada, Agence des services frontaliers du Canada, Service canadien des forêts, TRAFFIC, IWMC, Inuit Tapiriit Kanatami, Conseil inuvialuit de gestion du gibier, Species Survival Network (SSN), Société protectrice des animaux du Canada.
 - ii) Mexique: Dirección General de Vida Silvestre, Semarnat (organe de gestion); Procuraduría Federal de Protección al Ambiente; Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad, Conabio (autorité scientifique); Semarnat (autorité chargée de l'application des lois); Instituto Nacional de Ecología, Semarnat; Instituto de Ecología, UNAM; Instituto de Biología, UNAM; Durrell Institute, Kent University; Cornell Lab of Ornithology, Cornell University; Groupe UICN de spécialistes de crocodiliens (CSG); Subcomité Técnico Consultivo para la Conservación y Uso Sustentable de los Crocodylia en México (COMACROM); Zoológico Regional Miguel Álvarez del Toro (ZOOMAT), Cocodrilos de México (COCOMEX), Instituto de Historia Natural del Estado de Chiapas; U.S. Texas Parks & Wildlife, TRAFFIC Amérique du Nord-Mexique, PG7-Faunam;
 - iii) Etats-Unis d'Amérique: White House Council on Environmental Quality, Office of the U.S. Trade représentant, U.S. Department of State, U.S. Agency for International Development, Smithsonian Institution, International Association of Fish and Wildlife Agencies and Regional Associations of State Fish and Wildlife Agencies, American Zoo and Aquarium Association, American Federation of Aviculture.

Suivi des points de l'ordre du jour de la dernière session du Comité pour les animaux

1. Répertoires et représentants régionaux

Les répertoires révisés pour le Canada, le Mexique et les Etats-Unis figurent dans l'annexe au présent document.

CANADA

Carolina Cáceres a été élue chef de l'autorité scientifique de la CITES à Environnement Canada, en remplacement de Bertrand Von Arx qui a quitté ce poste en juin 2003.

MEXIQUE

Hesiquio Benitez occupe le poste de chef de l'autorité scientifique à CONABIO depuis le 1^{er} avril 2005.

2. Rapport sur la 20^e session du Comité et suivi des points inscrits à l'ordre du jour de la 21^e session.

La 20^e session du Comité pour les animaux a eu lieu à Johannesburg, Afrique du Sud, du 29 mars au 2 avril 2004. Elle a réuni quelque 150 participants: des représentants de gouvernements ainsi que des membres d'OGI et d'ONG. Parmi les 22 questions inscrites à l'ordre du jour qui ont été discutées figuraient l'étude du commerce important, la révision des critères d'amendement des annexes, le transport des animaux vivants, le budget, le commerce des coraux durs, les espèces exotiques envahissantes, les concombres de mer, les hippocampes et les requins.

En outre, 11 groupes travail, dont plusieurs avaient été établis à la session précédente, ont examiné les questions suivantes: étude du commerce important de spécimens d'espèces de l'Annexe II (GT1); relation entre la production *ex situ* et la conservation *in situ* (GT2); enregistrement et suivi des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I (GT3); transport des animaux vivants (GT4); commerce des coraux durs (GT5); contrôle des systèmes de production de l'élevage en captivité et en ranch et des prélèvements dans la nature pour les espèces inscrites à l'Annexe II (GT6); conservation et commerce des concombres de mer appartenant aux familles Holothuridae et Stichopodidae (GT7); situation des requins aux plans biologique et commercial (GT8); amélioration de la communication et de la représentation régionales (GT9); conservation et commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres (GT10). Un groupe de rédaction a également été mis sur pied pour réviser les critères d'amendement des Annexes I et II (RG1). Des représentants de l'Amérique du Nord ont participé à tous les groupes travail.

CANADA

L'autorité scientifique CITES du Canada, en collaboration avec les autorités scientifiques provinciales et territoriales, est en train de réunir et de collationner des informations sur le commerce de *Lynx* spp. au Canada, conformément à la décision de la CdP13 demandant au Comité pour les animaux d'examiner l'inscription des *Felidae* aux annexes, en particulier pour remédier à la nécessité constante d'inscrire des espèces pour des raisons de ressemblance.

Le Canada a participé au groupe de travail établi à la CdP13 afin d'étudier et de réviser la résolution Conf. 12.7, Conservation et commerce des esturgeons et des polyodons. Considérant que les problèmes de conservation les plus pressants que pose le commerce des esturgeons ont trait au commerce du caviar (et non pas à la chair ou aux produits tirés du poisson entier), le groupe de travail est convenu de limiter aux Etats producteurs de caviar les paragraphes du dispositif requérant la déclaration de quotas d'exportation annuels. Cet amendement a été adopté avec d'autres en séance plénière à la CdP13.

3. Commerce important

CANADA

Le Canada a fourni des informations au Secrétariat CITES le 6 juillet 2004, suite à un courrier que le Secrétariat lui avait adressé le 2 juillet 2004 concernant l'étude du commerce important du narval (*Monodon monoceros*) et les conclusions de la 20^e session du Comité, demandant au Canada d'appliquer la recommandation secondaire formulée dans le cadre de l'étude de cette espèce réalisée en 1996. Au nombre des renseignements fournis par le Canada figuraient les résultats d'un programme d'étude scientifique sur le stock de narvals de la baie de Baffin, comme demandé dans la recommandation secondaire.

Les renseignements fournis par le Canada ont été discutés à la 52^e session du Comité permanent (Bangkok; octobre 2004). Le Secrétariat a déclaré que le Canada avait répondu à la requête du Comité pour les animaux "de manière appropriée " et "que le Secrétariat et le Président du Comité pour les animaux étaient satisfaits"; aucune mesure n'était donc requise du Comité permanent.

MEXIQUE

Lors des dernières sessions du Comité pour les plantes, le Mexique a participé aux groupes travail chargés de la révision du mandat pour l'évaluation de l'étude du commerce important (élaboré à l'origine par le Secrétariat), inspiré de la décision 12.75 de la CdP12 (Santiago, 2002). Afin d'éviter le chevauchement des activités, le travail mené à bien à la 14^e session du Comité pour les plantes a été examiné, modifié et adopté à la 20^e session du Comité pour les animaux. Le document AC20 Inf.17, préparé par le Comité pour les plantes (annexe du document PC14 GT3.1 Doc. 1, disponible en anglais) a été adopté avec quelques amendements et soumis à la CdP13, qui l'a adopté avec les amendements apportés à l'annexe au document CdP13 Doc.40.

4. Révision des critères

CANADA

Le Canada a estimé que le processus de révision des critères établis à la 19^e session du Comité pour les animaux et à la 13^e session du Comité pour les plantes était justifié et il a participé activement à l'évaluation du bien-fondé des critères pour l'esturgeon blanc et le faucon gerfaut. Le Canada s'est déclaré particulièrement satisfait de l'adoption par les Parties, à la CdP13, des critères révisés.

MEXIQUE

Le Mexique a participé activement à la 14^e session du Comité pour les plantes, qui a évalué les résultats de la révision des critères d'amendement des annexes. Il a en outre participé à un groupe travail chargé de résumer le travail accompli par l'ensemble des Parties ayant participé à l'exercice. Le Comité pour les animaux a élaboré un document unique; soumis à la CdP13 (CdP13 Doc. 57, annexe 3), il a été accepté par consensus avec les recommandations faites par le Secrétariat au paragraphe B.

5. Examen périodique des annexes

MEXIQUE

Le Mexique a achevé l'examen des taxons désignés à la 15^e session du Comité pour les animaux (Madagascar): la tortue de Tabasco (*Dermatemys mawii*) et la salamandre du Mexique (*Ambystoma mexicanum*), qui seront présentés et discutés à la 21^e session du Comité en tant que documents de travail, au titre de l'examen périodique des espèces inscrites aux annexes CITES.

6. Propositions d'amendement des annexes

MEXIQUE

Sur la base du rapport final de l'étude intitulée "*Determination of the current status of Morelet's crocodile (Crocodylus moreletii) wild populations in Mexico, and evaluation of its status in CITES Appendices*", que CONABIO examine actuellement, les autorités CITES du Mexique évalueront l'état des espèces inscrites à l'Annexe I sur la base des critères d'amendement modifiés à la CdP13.

Concernant d'éventuelles propositions d'amendement, il conviendra d'évaluer et de prendre en compte les conclusions et recommandations du Mexique concernant l'examen périodique de *Ambystoma mexicanum* et de *Dermatemys mawii*.

7. Mise en œuvre de l'inscription de certaines espèces aux annexes

Aucune activité particulière n'a été signalée dans la région à cet égard.

8. Ateliers techniques

Mexique

Crocodile de Morelet Atelier sur l'examen de l'état des populations sauvages de *Crocodylus moreletii* au Mexique et sur l'évaluation du bien-fondé de la proposition de reclassement en vertu de la loi américaine sur les espèces menacées (*US Endangered Species Act*) (ESA), tenu à Mexico City, 1-2 décembre 2004. Cet atelier a été organisé par la Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la diversité biologique (CONABIO), autorité scientifique CITES du Mexique, afin d'étudier toutes les informations scientifiques et techniques disponibles et de réfléchir à la nécessité et au bien-fondé de proposer le reclassement de l'espèce dans le cadre de l'ESA. Les institutions suivantes y ont été représentées par 19 personnes: CONABIO, autorité scientifique CITES du Mexique; *Dirección General de Vida Silvestre, Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (SEMARNAT), organe de gestion CITES du Mexique; *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (PROFEPA), organe CITES chargé de l'application des lois au Mexique; *Instituto Nacional de Ecología* (INE), *Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM); *Zoológico Regional Miguel Álvarez del Toro* (ZOOMAT); *Cocodrilos de México* (COCOMEX); *Subcomité Técnico Consultivo para la Conservación, Manejo y Aprovechamiento Sustentable de los Crocodylia en México* (COMACROM); Groupe CSE/UICN de spécialistes des crocodyliens (CSG); TRAFFIC Amérique du Nord-Mexique; *Unidos para la Conservación*, A.C. et des scientifiques et consultants indépendants.

Axolotl En décembre 2004, le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a soutenu le projet de *Darwin Initiative* intitulé "*Aztecs and Axolotls: Integrating Tourism and Conservation at Xochimilco, Mexico City*", en collaboration avec le CIBAC (*Centro de Investigaciones Biológicas y Acuícolas de Cuernavaca, Universidad Autónoma Metropolitana, Unidad Xochimilco*, Mexique) le DICE (*The Durrell Institute of Conservation and Ecology, Department of Anthropology, University of Kent, Canterbury*, Royaume-Uni), et a organisé un séminaire-atelier sur la salamandre du Mexique (*Ambystoma mexicanum*) à Xochimilco, avec des représentants de la plupart des grandes organisations gouvernementales, ONG et organisations locales intéressées, ainsi que des partenaires basés au Royaume-Uni. Cet atelier visait à élaborer à Xochimilco un plan Espèce/Habitat pour cette salamandre, en collaboration avec l'ensemble des participants.

Concombres de mer La Direction générale de la faune sauvage (DGVS, SEMARNAT), organe de gestion CITES du Mexique, a organisé une "Réunion régionale pour la conservation et l'utilisation durable du concombre de mer (*Isostichopus fuscus*) sur la péninsule de Baja California". Cette réunion s'est tenue à la Paz, B.C.S., les 14 et 15 mars 2005, en présence d'une cinquantaine de participants, y compris les autorités scientifiques CITES et les autorités CITES chargées de l'application des lois au Mexique, des scientifiques et des représentants d'organismes de pêche, de gouvernements locaux et de pêcheurs. Principales contributions de cette réunion:

- i) Compilation et examen des informations disponibles sur la biologie, la conservation, la situation juridique et commerciale, et détermination des lacunes de l'information sur ce concombre de mer et des recherches nécessaires pour améliorer la gestion et la conservation de l'espèce;

- ii) Etablissement de mesures prioritaires et de mesures de gestion visant à garantir la conservation des concombres de mer, y compris sur des sujets tels que: cadre juridique, réglementation de la pêche, commerce international, recherche et application des lois;
- iii) Examen des méthodes utilisées pour l'évaluation des populations et l'estimation des taux de prélèvement viable pour cette ressource, et adoption de protocoles normalisés pour les deux processus;
- iv) Examen et mise à jour du Plan régional de gestion du concombre de mer sur la péninsule de Baja California.

9. Avis de commerce non préjudiciable

CANADA

Le Canada a continué à préparer des rapports réguliers sur les avis de commerce non préjudiciable pour les espèces clés identifiées par le biais de consultations avec les autorités scientifiques fédérales, provinciales et territoriales.

10. Etablissements d'élevage en captivité

CANADA:

Le Canada a continué à participer au groupe travail chargé d'examiner le processus d'enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales de l'Annexe I. Ce groupe a reconnu qu'un problème majeur est posé par les établissements qui ne soumettent pas de demande d'enregistrement. Le Canada a mis au point un formulaire d'enregistrement simplifié pour faciliter les démarches des établissements, dont il a envoyé une copie au Secrétariat CITES en lui demandant de le transmettre à toutes les Parties CITES.

A ce jour, le Canada a enregistré neuf établissements élevant à des fins commerciales des espèces de l'Annexe I. Il n'y a pas eu de nouvel enregistrement. Les établissements d'élevage en captivité enregistrés au Canada élèvent les espèces suivantes: *Falco rusticolus*, *Falco peregrinus* et *Tragopan caboti*.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

En décembre 2004, les Etats-Unis ont soumis au Secrétariat CITES des documents en vue de l'inscription de deux nouveaux établissements d'élevage en captivité au registre des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces de l'Annexe I. L'un d'eux élève *Falco peregrinus*, et les deux autres élèvent *F. peregrinus* et *F. rusticolus*. L'enregistrement de ces nouveaux établissements portera à quatre le nombre d'établissement enregistrés aux Etats-Unis.

MEXIQUE

Projet amazones Les autorités CITES, soutenues par Sous-Comité technique de consultation pour la conservation, la gestion et l'utilisation durable des psittacidés mexicains, et en coordination avec TRAFFIC-Amérique du Nord/Mexique, collaborent à un programme pour l'élevage en captivité responsable des amazones de l'Annexe I au Mexique, dans le cadre d'une stratégie de conservation intégrale. Les objectifs de ce projet sont les suivants:

- i) Promouvoir l'élevage en captivité des espèces d'amazones mexicaines dans le cadre des unités de gestion et d'utilisation durable de la faune sauvage (UMA) et d'autres entités intéressées (qui pourraient se joindre ultérieurement au programme d'élevage en captivité qui élève ces espèces à l'étranger);
- ii) Renforcer les capacités techniques de ces établissements pour faciliter la reproduction de spécimens d'espèces d'amazones (par ex. concernant les techniques de reproduction);

- iii) Associer des programmes d'élevage en captivité à des programmes de conservation *in situ*, par le biais des quatre lignes d'action suivantes, visant à influencer positivement la conservation des espèces d'amazones: 1) stratégies de conservation et plans de gestion; 2) élevage en captivité et à travers des UMA; 3) conservation *in situ*; 4) coopération, conseils et renforcement des capacités.

CANADA

Le Canada a participé au groupe travail établi à la CdP13 afin d'étudier le projet de résolution proposé par le Comité pour les animaux sur la gestion et la conservation des requins. Le Canada estime que les suites de la décision 13.43, à l'adresse du Comité pour les animaux, lui demandant d'identifier des cas particuliers où le commerce a des effets défavorables sur les espèces de requins, sont pertinentes et correspondent au mandat de la CITES.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Esturgeon du Danube Le 21 avril 2004, l'esturgeon du Danube (*Huso huso*, inscrit à l'Annexe II de la CITES) a été classé dans la catégorie des espèces menacées en vertu de la loi américaine sur les espèces menacées (*U.S. Endangered Species Act*), en prévoyant une date d'entrée en vigueur retardée pour permettre la mise en place de règlements pour le contrôle du commerce de cette espèce et de ses produits. Le 4 mars 2005, la "*Special Rule To Control the Trade of Threatened Beluga Sturgeon (Huso huso)*" a été publiée au *Federal Register*. Bien qu'elle dépende partiellement de l'application de la CITES par les pays de l'aire de répartition de l'esturgeon du Danube, cette loi prévoit des mesures plus strictes sur la poursuite de l'importation aux Etats-Unis de l'esturgeon du Danube et de ses produits, ainsi que sur le commerce de l'espèce à l'intérieur des Etats-Unis, sur la réexportation et sur d'autres activités. En outre, elle autorise les Etats-Unis à suspendre unilatéralement les importations d'esturgeons du Danube et de leurs produits si les conditions stipulées ne sont pas remplies. Cette réglementation peut être consultée à l'adresse: <http://www.fws.gov/policy/library/05-4278.html>.

Oiseaux Le 21 mai 2004, le *U.S. Fish and Wildlife Service* a publié une annonce concernant l'étude de 73 espèces d'oiseaux soumises pour inscription à la liste des espèces menacées et menacées d'extinction en vertu de la loi américaine sur les espèces menacées. Il s'agit d'espèces non américaines représentant diverses familles d'oiseaux du monde entier, dont plusieurs sont inscrites aux annexes CITES. Ces oiseaux font l'objet d'une étude permanente et tous les renseignements complémentaires sur leur état, qu'ils viennent des pays de l'aire de répartition ou d'autres sources, sont les bienvenus. Des renseignements complémentaires sur cette étude peuvent être consultés à l'adresse: <http://www.fws.gov/policy/library/04-11374.pdf>.

Papillons Le 7 décembre 2004, le *U.S. Fish and Wildlife Service* a publié les conclusions de l'étude sur l'état de sept espèces de porte-queue non américaines, dont quatre sont inscrites aux annexes CITES. Pour en savoir plus à ce sujet, contacter les autorités scientifiques CITES des Etats-Unis.

Trois antilopes africaines Le 1^{er} février 2005, le *U.S. Fish and Wildlife Service* a publié un projet de loi pour la réglementation des spécimens de trois espèces africaines d'antilopes élevées en captivité aux Etats-Unis: l'oryx algazelle (*Oryx dammah*), l'addax au nez tacheté (*Addax nasomaculatus*), la gazelle dama (*Gazella dama*). Rares ou disparues dans la nature, ces espèces ont des effectifs nombreux en captivité aux Etats-Unis et ailleurs, notamment dans les zoos et les élevages en ranch. La loi proposée vise à fournir un cadre réglementaire au cas où ces espèces seraient intégrées dans la loi américaine sur les espèces menacées, et vise à reconnaître et à encourager les efforts d'élevage déjà déployés sans réglementation. Le *U.S. Fish and Wildlife Service* avait déjà proposé d'inscrire ces espèces dans la catégorie "menacée", dans le cadre de la loi. Ces trois espèces sont inscrites à l'Annexe I de la CITES. La loi proposée peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.fws.gov/policy/library/05-1698.html>.

12. Recherche

MEXIQUE

Lynx roux (*Lynx rufus*) Suite à une proposition soumise par les Etats-Unis à la CdP13 en vue de l'exclusion de *Lynx rufus* des annexes CITES, qui avait été retirée pour diverses raisons, notamment le manque d'information sur les populations de l'espèce au Mexique, la CdP13 a adopté une décision demandant au Comité pour les animaux d'inclure la famille des Felidae dans son examen périodique des annexes. Dans un premier temps, l'étude portera sur le genre *Lynx*, qui inclut quelques espèces inscrites à l'Annexe II pour des raisons de ressemblance, telles que *Lynx rufus*. Sur cette base et à la lumière de communications antérieures avec Texas Parks & Wildlife, et avec les autorités CITES des Etats-Unis à la CdP13, le Mexique a préparé un projet relatif à une étude sur la population de *L. rufus* au Mexique, destiné à connaître son état de conservation actuel. Cette étude sera réalisée en appliquant une méthode d'échantillonnage utilisant des pièges photographiques dans les zones représentatives où vit l'espèce. Ce projet sera présenté à la prochaine réunion trilatérale Canada-Mexique-Etats-Unis (mai 2005); le Mexique espère obtenir un appui financier des autorités des Etats-Unis. En outre, CONABIO a déjà annoncé son intention de co-parrainer le projet.

Passerin nonpareil (*Passerina ciris*) Le Mexique a préparé le projet "*Evaluation of the conservation status of the populations of Passerina ciris, P. leclancherii, P. amoena, P. rositae, P. caerulea, Cardinalis cardinalis and C. sinuatus in Mexico: recommendations for their conservation and sustainable use*", en passe d'être mis en œuvre. Le principal objectif de ce projet est la mise en place d'une évaluation indépendante, objective et fiable de l'état de conservation des populations de l'espèce, toutes utilisées au Mexique, et de publier des recommandations spécifiques sur leur conservation et leur utilisation durable.

Ce projet vise à produire des informations de première main sur la situation des populations de ces espèces, y compris *Passerina ciris*, dont l'inscription à l'Annexe II a été proposée et rejetée à la CdP13. Ces renseignements permettront d'avoir plus d'éléments pour définir l'état de *P. ciris* dans le cadre de la CITES.

13. Renforcement des capacités

CANADA

Une série préliminaire de modules de formation sur le renforcement des capacités des organes de gestion et des autorités scientifiques au niveau des provinces et des territoires a été mise à l'essai en février 2005. Le Canada continuera d'améliorer ces modules et s'attachera à offrir des séances de formation à l'ensemble des provinces et territoire concernés par l'application de la CITES.

En 2004, l'Unité Inspections et formation, de la Section de l'application des lois sur les espèces sauvages du Service canadien de la faune, a contribué à l'élaboration de la version Internationale du CD-ROM intitulé "Introduction à la CITES pour les douaniers", en collaboration avec l'Unité du renforcement des capacités du Secrétariat CITES. Cet instrument de formation a été distribué aux organes de gestion de toutes les Parties à la CITES.

Les positions canadiennes concernant les propositions relatives aux espèces et aux documents de travail, élaborées en consultation avec d'autres organismes gouvernementaux et parties prenantes, sont consultables dans la section sur la CdP13 du site Web du Canada (<http://www.cites.ca>), de même que les résultats de la CdP13, y compris les positions définitives du Canada. La Liste de contrôle CITES du Canada, mise à jour à la lumière des décisions de la CdP13, peut également être consultée sur le site CITES du Canada.

14. Lutte contre la fraude

Les Etats-Unis et le Mexique ont collaboré avec succès dans le cadre d'une opération de lutte contre le commerce illicite des amazones: fin 2004, les autorités américaines ont intercepté 90 perroquets destinés au marché noir des animaux de compagnie, et les ont renvoyés au Mexique. Cette saisie comportait 68 spécimens d'amazones de Finsch (*Amazona finschi*) et 22 spécimens de d'amazones à joues vertes (*Amazona viridigenalis*), deux espèces inscrites à l'Annexe I. *A. finschi* a été transférée à

l'Annexe I à la CdP13. On prévoit que certains de ces spécimens pourront être utilisés comme stocks reproducteurs pour le programme d'élevage en captivité responsable actuellement mis sur pied en vue, notamment, de favoriser la conservation de ces espèces.

CANADA

La Section de l'application des lois sur les espèces sauvages a effectué 1944 inspections et 821 enquêtes, qui ont débouché sur 25 poursuites, 26 inculpations et 14 condamnations en 2004. Des efforts particuliers ont été consacrés aux envois commerciaux entrant au Canada.

MEXIQUE

Outre ses activités normales d'inspection, l'autorité chargée de l'application de la loi (PROFEPA) a mené 13 opérations spéciales de lutte contre le commerce illicite des espèces sauvages, portant principalement sur des espèces inscrites aux annexes CITES. En 2004, PROFEPA a procédé à quelque 1600 saisies de spécimens d'espèces, qui n'étaient pas toutes inscrites aux annexes CITES.

15. Réunions

Réunion régionale CITES au Mexique: L'Amérique du Nord a tenu une réunion régionale préparatoire (Queretaro, Mexique, 8-10 septembre 2004) pour discuter, échanger des points de vue et examiner les propositions et points de l'ordre du jour de la 13^e session de la Conférence des Parties. Cette réunion, parfaitement organisée par le Mexique, a offert aux trois pays une tribune idéale pour échanger des informations et, si possible, trouver un terrain d'entente sur certains points de l'ordre du jour et propositions. Cette réunion a rassemblé 33 personnes représentant les organes de gestion, les autorités scientifiques, ainsi que les services de la pêche, des affaires étrangères, de l'application des lois et d'autres entités gouvernementales concernées par la CITES dans ces trois pays. Le Mexique avait dépêché des représentants de son Secrétariat aux affaires étrangères (SRE), de l'Institut national des Pêches (INP, Sagarpa), de l'Institut national d'Ecologie (INE, Semarnat), et de la Commission nationale des Pêches et de l'Aquaculture (CONAPESCA, Sagarpa). De telles réunions ont lieu avant chaque CdP.

CANADA

En mai 2004, le Canada (V. Brondex et T. Kenway) a participé à une réunion consultative sur le commerce des faucons destinés à la fauconnerie, tenue à Abu Dhabi, Emirats arabes unis.

Mme Caceres a représenté le Canada à l'Atelier de spécialistes sur la coopération et la synergie CITES-CDB, tenu en avril 2004 à Vilm, Allemagne, où elle a notamment présenté une étude de cas sur les liens qu'entretiennent la CITES et la CDB au Canada.

La Section d'application des lois sur les espèces sauvages a participé à la réunion ordinaire du Groupe de travail nord-américain d'application des lois relatives à la faune et à la flore (NAWEG), avec les Etats-Unis et le Mexique.

16. Révision des résolutions

MEXIQUE

Lors de la 20^e session du Comité pour les animaux et de la 13^e session de la Conférence des Parties, le Mexique a activement participé au processus d'examen et d'amendement de plusieurs résolutions, qui ont été approuvées à la CdP13 avec d'importants amendements. Les résolutions suivantes intéressent tout particulièrement les espèces animales et le bon fonctionnement du Comité pour les animaux:

- Conf. 12.8 (Rev. CdP13), Etude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II;
- Conf. 12.11 (Rev. CdP13), Nomenclature normalisée et fonctionnement du Comité de la nomenclature;

- Conf. 11.1 (Rev. CdP13), Constitution des comités;
- Conf. 12.10 (Rev. CdP13), Lignes directrices pour une procédure d'enregistrement et de suivi des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I;
- Conf. 9.24 (Rev. CdP13) Critères d'amendement des Annexes I et II; et
- Conf. 13.9, Encourager la coopération entre les Parties où se trouvent des établissements d'élevage *ex situ* et celles qui réalisent des programmes de conservation in situ.

17. Autres

MEXIQUE

Fiches d'informations biologiques En 2004, CONABIO a publié le 2^e appel pour obtenir des fiches d'informations biologiques sur les espèces figurant sur la liste nationale des espèces menacées (Norma Oficial Mexicana-059-SEMARNAT-2001) ou inscrites aux annexes de la CITES. Objectifs visés:

- i) Obtenir des informations à jour et organisées sur les espèces mexicaines inscrites aux annexes CITES;
- ii) Obtenir la valeur assignée à chaque espèce par la méthode dite d'évaluation des risques d'extinction (MER) utilisée dans la NOM-059-SEMARNAT-2000, qui inclut les espèces considérées comme menacées et protégées au Mexique, appliquer les critères d'amendement des annexes CITES figurant dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CdP13), et effectuer un diagnostic préliminaire de la pertinence de conserver les espèces aux annexes CITES où elles figurent actuellement ou de les transférer à d'autres annexes ou de les exclure de la CITES;
- iii) Publier ces informations sur le site Web de CONABIO, à l'exception des données qui doivent être rester confidentielles pour garantir la protection de l'espèce, et les utiliser comme outil pour faciliter le travail des autorités chargées de l'application de la CITES.

De nombreux projets ont déjà été transmis; la plupart seront financés par CONABIO et plusieurs sont déjà en cours (cactus, orchidées, mammifères marins, requins et hippocampes, etc.). Les fiches déjà terminées sont consultables à:

<http://www.conabio.gob.mx/conocimiento/ise/fichas/doctos/introduccion.html>.

- Atelier sur la sélection des espèces prioritaires CONABIO a préparé un document conceptuel en vue de l'identification des espèces prioritaires. Ce document a été établi sur la base des conclusions d'un atelier sur les espèces faisant l'objet d'un commerce international, dont la conservation est prioritaire, organisé avec des représentants d'organisations gouvernementales, d'ONG, et des milieux académiques. Cet atelier visait à définir les espèces prioritaires sur la base d'une étude intégrale des informations sur l'état de conservation, les menaces, le niveau de commerce et le commerce illicite. Les résultats permettront d'identifier les espèces prioritaires sur lesquelles des informations supplémentaires doivent être recueillies et qui devront faire l'objet d'études des populations pour connaître leur état actuel et définir les mesures de gestion et de conservation qui s'imposent, ou proposer des amendements aux annexes de la CITES. Cet exercice aidera en outre à définir les priorités liées à la promotion et la mise sur pied de nouveaux programmes de conservation, de gestion et/ou de reconstitution des espèces, ainsi qu'à accroître les ressources investies dans les programmes existants et dans l'organisation d'ateliers et de réunions de spécialistes et de représentants des différents secteurs de la société concernés par lesdites espèces.

CANADA

L'organe de gestion et l'autorité scientifique du *Service canadien de la faune* (ENVIRONNEMENT CANADA) assument la responsabilité globale de l'application de la Convention au Canada. Parmi les autres ministères fédéraux concernés figurent:

- *Pêches et Océans Canada*: gestion et protection des ressources halieutiques et des milieux marins
- le *Service canadien des forêts*: arbres/bois;
- l'*Agence des services frontaliers du Canada*;
- l'*Agence canadienne d'inspection des aliments*;
- *Affaires étrangères Canada*.

De plus, 12 provinces ou territoires sur les 13 que compte le Canada possèdent leur propre organe de gestion ou autorité scientifique désigné.

Pour toute question, contacter le Service canadien de la faune aux numéros de téléphone et adresses indiqués ci-après sous "*informations générales*"; le SCF se chargera de faire suivre les messages aux autorités compétentes.

Veuillez envoyer vos courriels à: cites@ec.gc.ca

COMMERCE DE LA FAUNE ET INTERNATIONAL

Féd	Lynda MALTBY Directrice	Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	OTTAWA, Ontario K1A 0H3	T: (819) 997-2957 F: (819) 994-3684 E: lynda.maltby@ec.gc.ca
-----	-----------------------------------	--	----------------------------	---

Féd	Eleanor ZURBRIGG Chef, Commerce de la faune et international	Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	OTTAWA, Ontario K1A 0H3	T: (819) 953-4389 F: (819) 994-3684 E: eleanor.zurbrigg@ec.gc.ca
-----	--	--	----------------------------	---

ORGANE DE GESTION (OG)

Féd	Jean ROBILLARD Administrateur adjoint	Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	OTTAWA, Ontario K1A 0H3	T: (819) 994-1528 F: (819) 953-6283 E: Jean.Robillard@ec.gc.ca
Féd	Informations générales	Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada		T: 1 800 668 6767 (Canada) (819) 997 1840 (abroad) F: (819) 953 6283 E: Cites@ec.gc.ca

AUTORITE SCIENTIFIQUE (AS)

Féd	Carolina CACERES Chef, autorité scientifique CITES	Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	GATINEAU, Quebec K1A 0H3	T: (819) 953 1429 F: (819) 994-3684 E: carolina.caceres@ec.gc.ca
Féd	Adrienne SINCLAIR Conseillère scientifique pour les plantes	Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	GATINEAU, Quebec K1A 0H3	T: (819) 953 9515 F: (819) 994-3684 E: adrienne.sinclair@ec.gc.ca
Féd	Véronique BRONDEX Conseillère scientifique pour les animaux	Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	GATINEAU, Quebec K1A 0H3	T: (819) 956 9327 F: (819) 994 3684 E: veronique.brondex@ec.gc.ca

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Féd	Yvan LAFLEUR Directeur de la lutte contre la fraude, espèces sauvages	Division des espèces sauvages, Bureau de la lutte contre la fraude, Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	Ottawa, Ontario K1A 0H3	T: (819) 953-4383 F: (819) 953-3459 E: yvan.lafleur@ec.gc.ca
-----	---	--	----------------------------	--

REPERTOIRE ACTUALISE DES AUTORITES CITES DU MEXIQUE

ORGANE DE GESTION

<p>* MVZ Felipe Ramírez Ruíz de Velasco Director General de Vida Silvestre</p>	<p>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales (SEMARNAT) Subsecretaría de Gestión para la Protección Ambiental Dirección General de Vida Silvestre</p>	<p>Av. Revolución No 1425, Nivel 1 Col. Tlacopac San Angel, 01040 México D.F. MÉXICO</p>	<p>Tel. (55) 5624-33-09 y 10 Fax (55) 5624-36-42 felipe.ramirez@semarnat.gob.mx</p>
---	--	--	---

<p>* M. en C. Oscar Manuel Ramírez Flores Director de Operaciones de Campo y Convenios de Conservación * MVZ Antonio Gómez Mendieta Director de Sanidad, Control y Fomento de Vida Silvestre</p>	<p>Tel. (55) 56-24-35-09 oscar.ramirez@semarnat.gob.mx Tel. (55) 56-24-34-55 anfomez@semarnat.gob.mx</p>
--	--

* Fonctionnaires habilités à signer les permis CITES et autres documents officiels délivrés par l'organe de gestion du Mexique.

AUTORITE SCIENTIFIQUE

<p>Biól. Hesiquio Benítez Díaz Director de Enlace y Asuntos Internacionales</p>	<p>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO)</p>	<p>Liga Periférico Sur 4903, Col. Parques del Pedregal, Tlalpan, 14010, México DF MÉXICO</p>	<p>Tel. (55) 55-28-91-25 Fax (55) 55-28-91-85 hbenitez@xolo.conabio.gob.mx</p>
--	---	--	--

<p><i>Biól. Jorge G. Álvarez-Romero</i> Coordinador CITES, CONABIO</p>	<p>Tel. (55) 55-28-91-45 Fax. (55) 55-28-91-85 jalvarez@xolo.conabio.gob.mx</p>
--	---

AGENCE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

<p>Dr. José Bernal Stopen Director General de Inspección y Vigilancia de la Vida Silvestre</p>	<p>SEMARNAT Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA)</p>	<p>Camino al Ajusco No. 200, Piso 6 Col. Jardines en la Montaña, 14210 México D.F. MÉXICO</p>	<p>Tel. (55) 26-15-20-92 Fax. (55) 26-15-20-92 jbernal@correo.profepa.gob.mx</p>
---	--	---	--

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (USA)

Pour toutes les questions touchant au Comité pour les animaux, les lettres ou les documents devraient être envoyés (par la poste ou par courriel) à l'autorité scientifique, qui les transmettra à l'organe de gestion.

ORGANE DE GESTION

PETER THOMAS Chief, Division of Management Authority (DMA)	U.S. Fish & Wildlife Service (USFWS) Division of Management Authority	Room 700 4401 N. Fairfax Drive, Arlington, Virginia 22203 USA	T: (703) 358-2104 F: (703) 358-2280/2281 E: Peter_Thomas@fws.gov
--	--	--	--

Contacts:

Nom	Responsabilité	Courriel
TIM VAN NORMAN	Branch Chief - Permits	E : tim_vannorman@fws.gov
CHARLIE CHANDLER	Branch Chief - Permits	E : charlie_chandler@fws.gov
ANDREA GASKI	Branch Chief - Animal transport	E : andrea_gaski@fws.gov

L'adresse postale, les numéros de téléphone et de fax de toute la division de l'organe de gestion sont les mêmes que ceux de Peter Thomas.

AUTORITE SCIENTIFIQUE

ROBERT R. GABEL Chief, Division of Scientific Authority (DSA)	USFWS Division of Scientific Authority	Room 750 4401 N. Fairfax Dr., Arlington, Virginia 22203 USA	T: (703) 358-1708 F: (703) 358-2276 E: Roddy_Gabel@fws.gov
---	---	--	--

Contacts:

Nom	Responsabilité	Courriel
JAVIER ALVAREZ	Branch Chief—Non-detriment findings, trade monitoring	Javier_Alvarez@fws.gov

L'adresse postale, les numéros de téléphone et de fax de toute la division de l'autorité scientifique sont les mêmes que ceux de Robert R. Gabel.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX FRONTIERES

KEVIN ADAMS Chief, Office of Law Enforcement (LE)	USFWS Office of Law Enforcement	4501 N. Fairfax Drive Arlington, Virginia 22201 USA	T : (703) 358-1949 F : (703) 358-2271 E : kevin_adams@fws.gov
---	------------------------------------	---	---

Contacts:

Name	Responsibility	Email
SHEILA EINSWEILER	CITES Program Coordinator	E : sheila_einsweiler @fws.gov

L'adresse postale, les numéros de téléphone et de fax de toute la division de l'autorité scientifique sont les mêmes que ceux de KEVIN ADAMS

REPRESENTANTS DE L'AMERIQUE DU NORD AUX COMITES TECHNIQUES

COMITE POUR LES ANIMAUX

Rodrigo A. Medellín Legorreta Vice-Président et représentant	Instituto de Ecología, UNAM	Circuito Exterior, Anexo al Jardín Botánico s/n. UNAM, Coyoacán C.P 04510 Apartado Postal 70- 275	Tel. (55) 56-22-90-42. Fax. (55) 56-22-89-95. medellin@miranda.ecologia .unam.mx
Robert R. Gabel Suppléant	Chief, Division of Scientific Authority US Fish and Wildlife Service	4401 N. Fairfax Drive, Room 750, Arlington, VA, 2203-3247, EUA	Tel. (703) 358 17 08. Fax. (703) 358 22 76. rodgy_gabel@fws.gov

COMITE POUR LES PLANTES

Robert R. Gabel Représentant	Chief, Division of Scientific Authority US Fish and Wildlife Service	4401 N. Fairfax Drive, Room 750, Arlington, VA, 2203-3247, EUA	Tel. (703) 358 17 08 Fax. (703) 358 22 76 rodgy_gabel@fws.gov
Carolina Cáceres Suppléante	A/Scientific Authority Canadian Wildlife Service	Ottawa, Ontario K1A 0H3 Canada	Tel. (819) 953 14 29 Fax. (819) 994 36 84 carolina.caceres@ec.gc.ca